

# Budget 2016 : proximité et qualité de vie pour les Grenoblois

**DOSSIER DE PRESSE**  
**Jeudi 17 décembre 2015**

**Contact Presse**  
Service presse  
[presse@grenoble.fr](mailto:presse@grenoble.fr)

# **Sommaire**

**1- Edito du Maire**

**2- Introduction**

**3- Comprendre le budget 2016**

**4- Les priorités pour 2016 :**

- **Ville Durable**
- **Ville Emancipatrice**
- **Ville Solidaire et Citoyenne**

**5- Refondation des services publics locaux**

## EDITO DU MAIRE



Par le budget 2016, la Ville de Grenoble s'engage dans un nouveau cycle : **s'appuyer sur le cœur de compétence de la commune pour une action de proximité et de qualité, construire la ville de demain en dynamique avec l'aventure métropolitaine.**

Au milieu des bouleversements que traverse notre pays, ma responsabilité reste de tracer le cap qui permette à chacun de se positionner et d'aller de l'avant. Face à la baisse inouïe des dotations de l'Etat, rien n'aurait été pire pour les Grenobloises et les Grenoblois que d'ajouter l'immobilisme à la pénurie.

Avec l'équipe municipale, nous avons ainsi pris les décisions qui permettent à la Ville d'éviter la mise sous-tutelle et la cure d'austérité qui en aurait découlé tout en préparant l'avenir. Le budget 2016 est donc à la fois un plan de sauvetage de Grenoble et l'affirmation d'une ambition forte pour le vivre ensemble dans notre ville.

L'affirmation d'une ambition pour donner à chacun (associations, acteurs économiques, etc.) les outils et équipements nécessaires à la conduite de ses projets, de l'envergure locale jusqu'à l'internationale.

L'affirmation d'une ambition pour engager Grenoble, cœur de métropole, dans sa troisième révolution urbaine après la piétonisation du centre-ville

dans les années 1970 et après le retour du tram dans les années 1990.

Budget offensif, le budget 2016 s'articule finement avec le nouveau périmètre de la Métro. Au 1er janvier 2016, la Métropole fêtera son premier anniversaire: après la transition politique et le transfert de compétences telles que le développement économique, les espaces publics ou l'urbanisme, l'heure est à aujourd'hui à la mise en cohérence budgétaire.

Plan de sauvetage, ambition métropolitaine : le budget 2016 ne ressemble pas aux budgets précédents.

Nouvelles contraintes, nouveau périmètre, le budget 2016 fait le choix de la proximité et de la qualité de vie pour chacun : Plan écoles, logement social, embellissement et apaisement des espaces publics, cultures, sport, patrimoine, démocratie locale, etc.

Au-delà des nouveaux investissements, refonder les services publics municipaux est l'une des priorités de 2016 : horaires, tarifs, situation, champ d'action, etc. autant d'éléments sur lesquels la Ville va innover pour faire face à la pénurie financière tout en s'engageant dans la transition énergétique.

Face à la baisse historique des dotations de l'Etat à Grenoble (-13 millions d'€ en 2016 par rapport à 2013), la majorité a engagé des réformes structurelles (sobriété de la vie publique, mutualisation de services avec la Métropole, optimisation du patrimoine) pour garder Grenoble sur une trajectoire budgétaire viable et maintenir un haut niveau d'investissement (45,6 millions d'€ : similaire à 2015 à périmètre constant).

# INTRODUCTION

Face à la baisse inouïe des dotations de l'Etat et face à un contexte économique toujours aussi morose qui concernent toutes les collectivités, le défi de la municipalité est d'agir pour l'intérêt général au quotidien et de bâtir la ville de demain.

Pour ce faire, l'action municipale vise à faire vivre une ville démocratique et citoyenne, à développer un bouclier social municipal, construire une ville à taille humaine et écologique autour de 3 axes politiques majeurs de la municipalité :

- la **ville émancipatrice**, en particulier dans l'importance qu'elle accorde à l'**éducation**,
- la **ville durable**, en particulier dans l'ambition qu'elle a pour ses **espaces publics**,
- la **ville solidaire et citoyenne**, en particulier dans l'attention qu'elle porte aux plus fragiles et à **ce qui fait société**.

Pour être utiles aux Grenobloises et aux Grenoblois, ces objectifs respectent une méthode exigeante :

- celle d'une **démocratie locale** profondément renouvelée et dynamisée, dans une logique de proximité et de transparence,
- celle d'une **gestion optimisée des ressources** de la Ville, qu'il s'agisse du patrimoine, ou des finances publiques,
- celle d'un véritable **dialogue social**, avec les agents municipaux et de leur meilleur déploiement dans les services publics,
- celle d'une **évaluation** rigoureuse et régulière des politiques publiques.

## COMPRENDRE LE BUDGET 2016

De nombreux éléments rendent complexe la comparaison entre le BP2015 et le BP2016. En effet, de nombreux évènements impactent son périmètre faussant toute analyse rapide des différentes lignes.

Si les transferts de compétence constituent un facteur majeur d'évolution des différents postes budgétaires, ces évolutions ne sont pas les seules : il convient d'identifier l'impact des autres changements de périmètre tels que le transfert à la ville de personnel du CCAS, La dissolution du GIE (Groupement d'intérêt économique) Agir, la création de la régie lumière.

- **Impact des transferts de compétence vers la métropole** (colonne 1) sur les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il s'agit de transférer à la métropole le budget qui correspond aux compétences transférées, à savoir : Locaux économiques, Signalétique des Zones d'activité, Marché d'intérêt national, Abattoirs (Syndicat Mixte Alpes Abattage), Energie, Urbanisme, Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD), Logement/foncier, Politique de la Ville, Environnement, Défense extérieure contre l'incendie, Déplacements/accessibilité, Stationnement en ouvrage, tourisme, voirie, eau potable
  - *Recettes de fonctionnement -18,3 millions d'€*
  - *Dépenses de fonctionnement -19,3 millions d'€*
  - *Recettes d'investissement: - 7,4 millions d'€*
  - *Dépenses d'investissement : - 10,5 millions d'€*
- **Autres changements de périmètre** (colonne 3)
  - **Le transfert à la ville de personnel du CCAS** dans le cadre de la mutualisation des maisons des habitants et antennes de quartier au sein de la direction de l'action territoriale.

Augmentation des dépenses de personnel de 5,9 millions d'€, augmentation des recettes (refacturation) de 5,9 millions d'€

- **La dissolution du GIE (Groupement d'intérêt économique) Agir** dont les agents seront intégrés au sein du service commun des moyens informatiques. Augmentation de la masse salariale de 1,2 million d'€, baisse des dépenses immobilisées de 1 million d'€.
- **La création de la régie lumière** au 1/09/2015 sera pleinement intégrée au BP 2016.

En millions d'euros	BP 2015	①	②	③	BP 2016
		Impacts métropole	Changements périmètres	Eléments budgétaires	
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Recettes de gestion	278,65	- 18,30	5,82	- 3,89	262,28
Dépenses de gestion	250,61	- 19,29	5,79	- 2,52	234,60
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>28,03</b>	<b>0,99</b>	<b>0,03</b>	<b>- 1,38</b>	<b>27,68</b>
		-	-		
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>- 6,54</b>	<b>1,50</b>	<b>0,03</b>	<b>- 2,68</b>	<b>- 7,69</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Recettes d'investissement	62,40	- 7,40	- 0,79	- 0,90	53,30
Dépenses d'investissement	55,86	- 10,53	- 2,42	2,71	45,62

Le tableau ci-dessous résume ces mouvements :

Colonne 1 = Les transferts de compétence vers la métropole

Colonne 2 = Autres changements de périmètre

Colonne 3 = Eléments budgétaire 2016

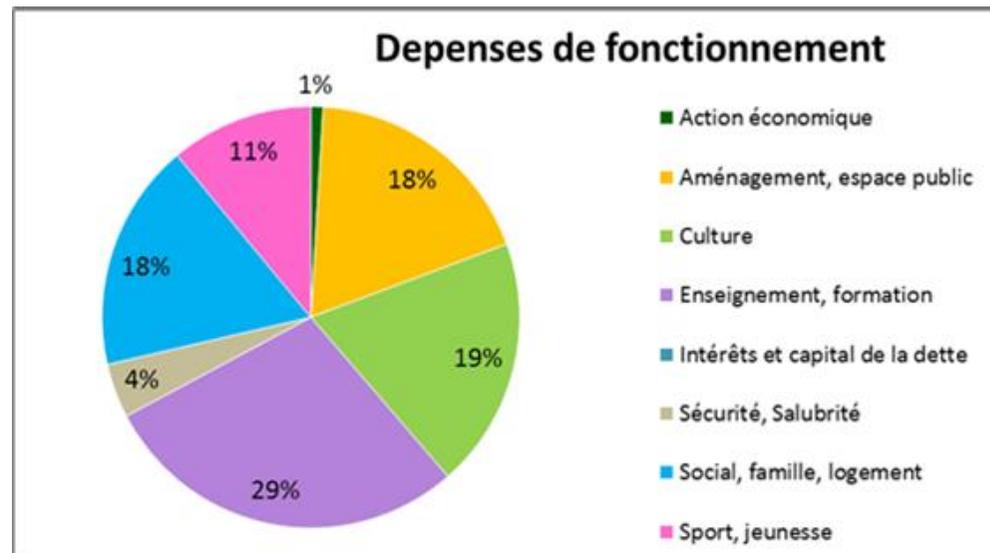
## Les chiffres clés du budget 2016

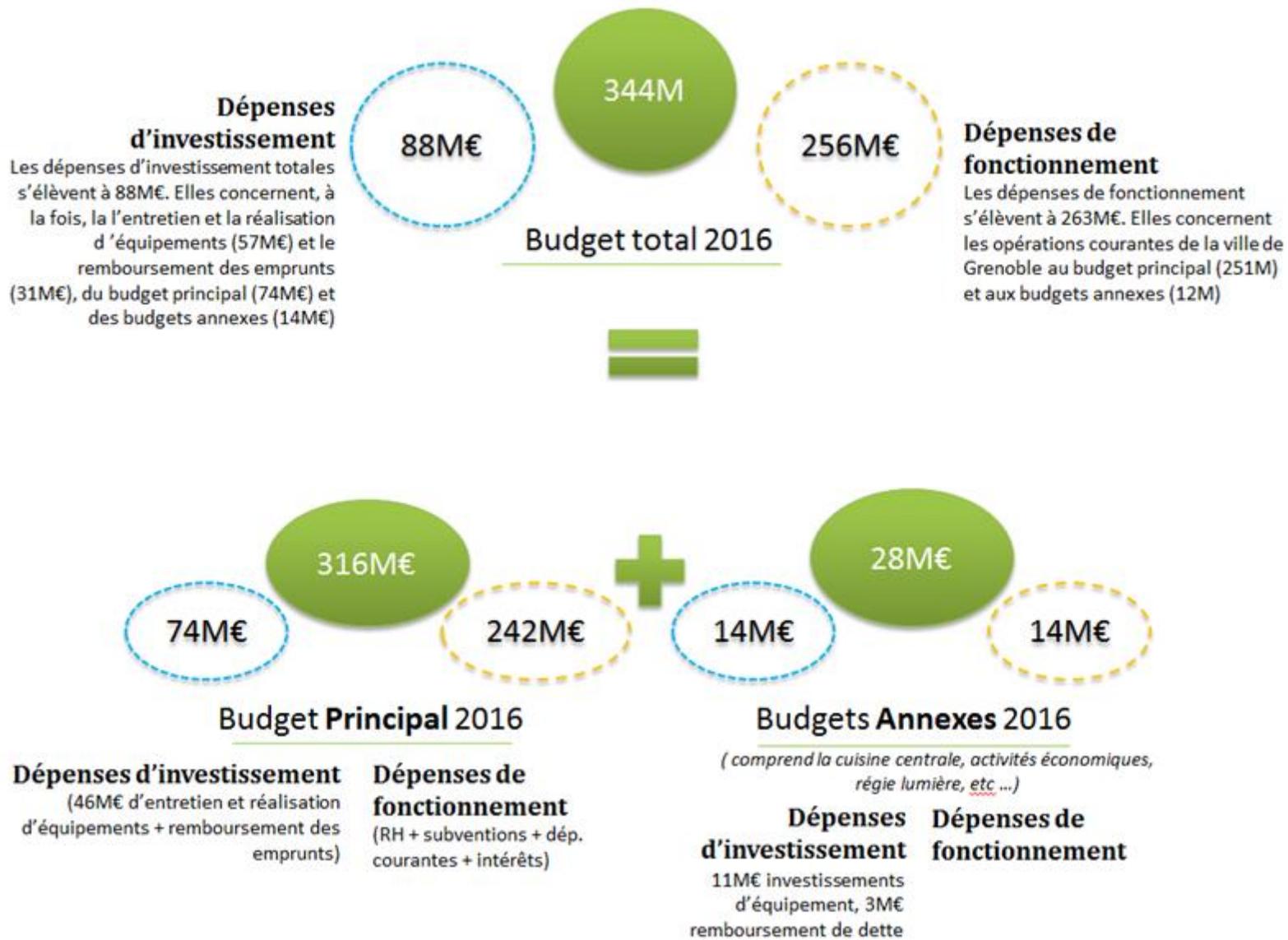
- Pas d'augmentation des impôts locaux déjà élevés à Grenoble
- Budget global de la Ville : 344 millions d'€
- Dépenses de fonctionnement : 256 millions d'€
- Dépenses d'investissement : 88 millions d'€ soit 74 millions d'€ au budget principal (46 millions d'€ d'équipements et 28 millions d'€ de remboursement d'emprunt) et 14 millions d'€ aux budgets annexes (11 millions d'€ d'équipements et 3 millions d'€ de remboursement d'emprunt).

### Au budget principal :

- Stabilisation de la masse salariale (136,2 millions d'€)
- Maintien de l'enveloppe du CCAS (25,5 millions d'€)
- Réduction limitée des subventions aux associations : -0,7 million d'€ (22,9 millions d'€)
- Effort sur les charges courantes : -1,9 million d'€ (51,9 millions d'€)
- Baisse importante des dotations de l'Etat (-6 millions d'€) ce qui correspond à la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics (pour 5,6M) et à la baisse de la Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (-0,4 million d'€)
- Un encours de dette qui augmentera de 5 millions d'€ maximum

## Les dépenses de fonctionnement par politique publique (en %)





## LES PRIORITES POUR 2016

L'investissement est une clé pour tourner la ville vers les grands défis de l'avenir, pour construire une ville durable, émancipatrice, solidaire et citoyenne.

### VILLE DURABLE

L'année 2015 a vu la mise en œuvre de chantiers fondamentaux pour l'amélioration du cadre de vie des Grenobloises et des Grenoblois. Ces chantiers seront poursuivis et développés en 2016, avec l'ambition de faire de Grenoble une ville plus apaisée, plus conviviale, plus saine, dans laquelle il fait bon habiter.

**Projets urbains : 3,7 millions d'€** avec la poursuite des ZAC Presqu'île, Flaubert, Vigny-Musset et Bouchayer-Viallet



- **Presqu'île** avec le développement du secteur Durant Savoyat en concertation avec les habitants pour construire un programme de logements, d'espaces publics de proximité et d'activités.

- **Bouchayer-Viallet** se concentrera sur la commercialisation des m<sup>2</sup> de bureaux en complémentarité de la dynamique portée par la Presqu'île et l'étude d'un îlot de logement.

- **Flaubert** est poursuivie en tenant compte du PLU modifié. Elle permet un vaste renouvellement urbain en créant le lien nécessaire entre les quartiers Sud et le centre-

ville. Deux îlots sont actuellement en cours d'études et vont entrer en phase opérationnelle :

- **îlot Flaubert Nord** avec un travail engagé avec les riverains pour définir les principes d'aménagements des espaces publics ;
  - **l'opération Galtier-Libération** prévoit la construction de 150 logements ;
- **Vigny Musset** sera redynamisée par la construction d'une centaine de logements avec la finalisation des aménagements des espaces publics.

**Poursuite des travaux de rénovation du pôle échange gare : 2,2 millions d'€** afin de relever le

défi de la modernisation et ainsi répondre à l'évolution du nombre de voyageurs et de leurs usages, le réaménagement du pôle d'échanges Grenoble Gares est en marche.



**Travaux de sécurisation des berges de l'Isère et prévention des inondations : 1 million d'€**

**Travaux de rénovation urbaine dans les quartiers Teisseire, Chatelet, Mistral, Villeneuve : 4,5 millions d'€**

Au titre de l'ANRU 1, 2016 sera consacrée à la poursuite des opérations en vigueur depuis 2008 : études sur la relocalisation du centre de santé des Géants, rénovation des logements à la Villeneuve, préparation des futurs aménagements des espaces publics de l'Arlequin... Sous maîtrise

d'ouvrage Métro, l'année 2016 permettra aussi l'élaboration dans le cadre de l'ANRU 2 du projet de renouvellement urbain, social et environnemental des Villeneuve de Grenoble et Echirolles. Le renouvellement urbain se poursuivra également à Mistral, en réaffirmant la liaison du quartier au nord et à l'est, avec le tissu urbain existant des Eaux Claires et de Libération. Enfin, une étude urbaine est lancée autour de la Place de la Commune qui inclut le devenir de l'Abbaye.

### Un espace public embelli et apaisé : 30 millions d'€ (budget global)



- Poursuite de l'effort de **végétalisation de la ville** avec la reconduction des opérations « Jardinons nos rues » et « verger collectif » et plantations d'arbres : 200 000 €

- **Révision du règlement local de publicité** piloté par la Métropole en partenariat avec l'Institut de Géographie Alpine.

L'objectif : permettre **l'expression citoyenne** et réaffirmer l'espace public comme lieu d'expression.

- Dans le cadre de la démarche « **Métropole apaisée** » - **généralisation du 30km/h** sauf sur les grands axes de la commune.

### Réalisations du Plan Lumière : 2 millions d'€ dès 2016 et 17,6 millions d'€ investis sur 8 ans

Depuis cet automne, un travail ambitieux est engagé dans les différents secteurs de la ville. Avec pour objectifs :

- la rénovation de 84% du parc des points lumineux ;
- la réduction de 50% de la facture énergétique ;
- la suppression de plus de 3 000 lampes à mercure encore utilisées.

### Restauration municipale : mieux manger

**La démarche bio/locale sera généralisée aux crèches et auprès des personnes âgées.** Objectif : atteindre le **100% bio et local pour 2020** en favorisant les denrées locales et cultivées sans pesticides. En 2016, un travail sera mené sur la **commande publique** pour avoir un recours croissant au local sur les marchés de la ville et réduire l'empreinte carbone. De plus, la réflexion autour d'un repas non carné est déjà bien amorcée : **en 2014, 19 repas végétariens étaient servis, contre 31 en 2015. L'objectif est d'atteindre 1 à 2 repas par semaine d'ici 2020.**

### Les activités montagne/tourisme : 1,3 million d'€

- En 2016, la **reprise en gestion directe par la régie du téléphérique de l'exploitation du site de la Bastille** (locations de salles, événements, animations...) permettra d'assurer un développement plus cohérent des activités sur ce site emblématique de la montagne et de Grenoble.
- **La Maison de la Montagne** sera transférée, durant l'année 2016, **dans le hall d'accueil de l'Office du Tourisme** afin de favoriser une meilleure visibilité et renforcer le partenariat entre les deux structures.

## VILLE EMANCIPATRICE

La Ville de Grenoble entend valoriser ses politiques qui visent à l'émancipation des individus, quelque soient leur âge, leur condition sociale, leurs projets, leur quartier. La politique éducative est un socle prioritaire, renforcée par ses actions en matière culturelle, sportive et mémorielle.

**Plan Ecole (2015-2021) : 5,4 millions d'€ dès 2016** dont 3.9M€ pour l'accueil des élèves dans de nouveaux locaux et 1.5M€ pour l'entretien des écoles existantes. Les investissements 2016 des nouveaux locaux comprennent :

- **Le démarrage du chantier de la nouvelle école du site Hareux** – située dans le quartier Jean Macé, cet établissement sera livré en 2018 et répondra ainsi à l'augmentation des effectifs scolaires sur ce secteur en mutualisant des salles pour les associations de quartier



- **Le début des travaux permettant l'accueil de nouvelles classes** de maternelle et primaires dans les écoles **Sidi Brahim, Jean Macé et Ferdinand Buisson**, l'installation de solutions temporaires modulaires dans les écoles **Beauvert et Diderot** et une extension dans la maternelle **Jean Racine**.
- **Le lancement des concours de maitres d'œuvre** de l'extension de l'école Diderot et les nouvelles écoles Hoche et Flaubert.
- Les études pour la **réhabilitation de l'école Saint-Bruno**, et l'agrandissement des **restaurations scolaires** des écoles **Buffon, Sidi Brahim, Elisée Chatin et Léon Jouhaux**.

### Un sport pour tous : 18 millions d'€ (budget global)

Pour 2016, après l'ouverture prévue en janvier, de la **Halle de Tennis**, la mise en service du **terrain synthétique au Village Olympique** (en novembre 2015) et le lancement des travaux de rénovation



de la **piste du Palais des Sports**, les efforts porteront essentiellement sur la **maintenance et l'amélioration des équipements sportifs** :

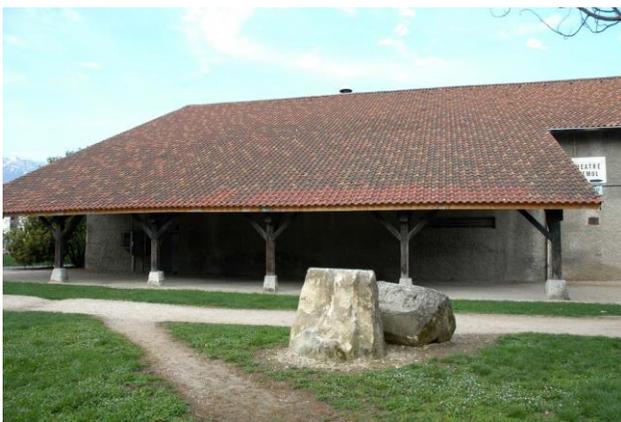
- travaux d'entretien de la piscine Jean Bron : 450 000 €
- travaux de reconstruction du centre sportif Arlequin : 2,5 millions d'€
- réfection du terrain synthétique du stade Vercors : 300 000 €

- création de terrains de proximité et le développement de pratiques sportives accessibles à tous : StreetWork Out (40 000 €) et escalade (60 000 €) : 100 000 €

Concernant les subventions aux clubs de sports: de nouveaux critères seront votés. La municipalité porte une exigence de **transparence et d'équité dans le subventionnement du monde sportif**, amateur et professionnel, de loisir ou de haut niveau. Cela permet d'ancrer le partenariat avec les clubs sportifs, de redonner du sens et du souffle à l'idée du sport pour tous. (Montant total des subventions est de 1,5 million d'€).

### **Cultures, des richesses à développer : 31 millions d'€ (budget global)**

L'année 2015 a vu la mise en place de **3 comités d'avis d'attribution des subventions** culturelles avec des Grenoblois volontaires tirés au sort, des personnes qualifiées et des élus du conseil municipal. Un **travail de**



**concertation** a été mené également avec l'organisation de plusieurs sessions des **Chantiers des cultures**.

Pour 2016, la **priorité des investissements** portera sur la **renovation du patrimoine existant** (680 000 €) : 100 000 €

pour le lancement de la reconstruction du Théâtre Prémol, 500 000 € pour la rénovation des salles du Conservatoire à Rayonnement Régional...770 000 € seront quant à eux consacrés à la **maintenance des**

**bâtiments**, dont 295 000 € pour le Muséum et 162 000 € pour le Musée. Enfin, 100 000 € permettront de lancer le chantier d'**amélioration du réseau des bibliothèques**, et **50 000 € seront dédiés à la création d'ateliers d'artistes** à destination de plasticiens.

Dès 2016, un **nouveau projet du Théâtre municipal** en lien avec le Théâtre 145 et le Théâtre de Poche permettra de favoriser la découverte et l'émergence de nouveaux talents. Et un **fonds d'aide à la création artistique** sera mis en place afin de mieux soutenir et accompagner les artistes et les compagnies. Pour sa seconde édition, le **Street Art Fest** sera quant à lui développé vers les quartiers sud.

La **2<sup>ème</sup> édition de la Fête des Tuiles** aura lieu le 1<sup>er</sup> week end de juin 2016 avec un renforcement des partenariats associatifs et institutionnels notamment avec la Métro.

## VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE

En 2016, la Ville axe ses **priorités sur la lutte contre les pollutions** (air, sonore, ondes, lumineuse), le **développement de la participation citoyenne** (en poursuivant plusieurs dispositifs tels que le CCI (Conseil Citoyens Indépendants) ou le budget participatif et en initiant le droit d'interpellation), **l'amélioration de l'accès aux droits** (en identifiant et accompagnant les citoyens qui sont loin des droits sociaux et en coordonnant des acteurs intervenant dans le champ de la santé précarité) et le développement d'une tarification sociale pour certains services municipaux pour plus d'équité et de cohérence. La mise en œuvre de ces politiques sanitaires et sociales est nécessairement transversale et sera donc portée conjointement par les services de la Ville et du CCAS. C'est pourquoi, en 2015, la municipalité maintient la subvention au CCAS.

### Maintien de la subvention au CCAS

Sur les **69,3 millions d'€ de budget (qui inclut la subvention de la Ville de 25,4 millions d'€)**: 31% seront consacrés à la petite enfance (21,8 millions d'€), 31% aux personnes âgées (21,4 millions d'€), 10% à l'animation territoriale (6,8 millions d'€), 5% à la grande exclusion (3,7 millions d'€).

Principales nouveautés à venir en 2016 :

- Projet de « plateforme des solidarités »
- Poursuite de la territorialisation avec la transformation de l'annexe Bois d'Artas en Maison des Habitants et l'étude du périmètre et des modalités d'intervention des MDH (sur les RERS, la possibilité d'une équipe mobile...)

### Action sociale : une attention particulière portée en faveur des personnes âgées

- Projet de labellisation de « **Ville amie des aînés** ». L'ensemble des domaines de la vie quotidienne seront analysés, avec l'appui d'une équipe universitaire grenobloise, pour identifier les besoins d'amélioration pour les personnes âgées.

### Santé

En 2015, un nouveau **plan municipal de santé** a été élaboré, au cours d'une démarche transversale et participative. Il s'agit d'une feuille de route qui irrigue d'autres politiques publiques. Les priorités de ce PMS



sont la promotion d'un environnement et d'un cadre de vie favorable à la santé, et la santé précarité. Les besoins en santé des habitants évoluent, notre politique doit s'adapter à ces nouveaux besoins, et nous devons faire évoluer notre périmètre d'intervention.

De nouvelles actions vont voir le jour :

- **des médiateurs de santé** dans les quartiers politiques de la ville,
- **des actions autour de la pollution de l'air** : actions de sensibilisation et d'information de la population (tant sur l'air extérieur que sur l'air intérieur), et actions au sein de la ville sur notre flotte de véhicules et son utilisation, ainsi que sur notre commande publique respectueuse des enjeux de qualité de l'air.

## Démocratie locale

Les 9 projets sélectionnés au budget participatif (parmi les 164 propositions initiales) seront réalisés. Pour la 2<sup>ème</sup> édition de ce budget, la **Ville maintient l'enveloppe de 800 000 € pour le budget participatif.**

Des améliorations sont prévues autour de la communication du dispositif, dans le processus d'élection des projets et dans les modalités de vote qu'il



faudra simplifier ainsi que des lieux de vote qu'il faudra multiplier dans les secteurs de la ville. Par ailleurs, une réflexion sur la place des conseils citoyens indépendants et des unions de quartier dans le processus de proposition des projets est à engager.

Après les Conseils Citoyens Indépendants et le Budget Participatif en 2015, la Ville mettra en place le **Droit d'Interpellation Citoyenne** en 2016 pour les Grenoblois de plus de 16 ans.

## Patrimoine municipal

Les travaux de rénovation du clocher de l'église St André : **400 000€** engagés en avril 2014, se termineront au début du premier trimestre 2016. Il s'agit aujourd'hui d'effectuer une restauration pérenne dans



les règles de l'art pour ce monument porteur d'une valeur de mémoire et d'une valeur symbolique importante pour Grenoble et le Dauphiné.

- **Le relèvement de l'orgue : 140 000 €** : fin des travaux est prévue pour 2017.

## Renforcement du dispositif de tranquillité publique

- Le dispositif de tranquillité publique a été renforcé entre 2014 et 2015. En un an, le taux d'interpellation pour fait de nuisance (ivresse publique et manifeste, nuisances sonores, chiens, etc.) est passé de 106 à 224. **La fermeté de la police municipale a été réaffirmée.** En lien avec le monde associatif : mise en place de **maraudes** afin d'agir auprès de ces publics ainsi que d'**une meilleure coordination** avec l'ensemble des acteurs intervenant.
- Agir en parallèle pour une meilleure synchronisation des patrouilles entre la police nationale et municipale. **La présence policière sera notamment renforcée les mercredis et samedis** tout au long de la période commerciale de la fin d'année.
- En réponse au problème de l'errance, la Ville de Grenoble va désigner un « **réfèrent errance** » au sein de la police municipale dans les semaines à venir. Il sera chargé de renforcer la continuité et l'efficacité de l'action de la Ville.
- L'ensemble des actions de la Ville liées à la tranquillité publique sera partagé au sein d'un **comité de suivi régulier**. Il rassemblera les services de la Ville et les représentants (Chambre de Commerce et d'Industrie, Label Ville, Chambre de Métiers et de l'Artisanat), et permettra d'avoir une vue partagée sur les actions déployées et les priorités, ainsi que sur les indicateurs de suivi.
- Après la réflexion menée avec les habitants du secteur Olympique en matière de tranquillité et de présence humaine, l'année 2016 verra l'extension du dispositif type **correspondants de nuit** sur ce quartier.

# REFONDATION DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

La **Journée d'action du 25 novembre** a permis de sensibiliser les Grenobloises et les Grenoblois à la **situation financière inédite** dans laquelle se retrouve la Ville. Pour la surmonter et pour mettre en œuvre le projet des élu/es, il est indispensable de **transformer l'administration et les services publics**. C'est un défi qui engage toute la collectivité. Le Maire de Grenoble a ainsi demandé à la direction générale de rédiger **un projet d'administration** qui réponde aux **enjeux du plan de mandat**. Une attention particulière sera portée au **dialogue social avec les syndicats, partenaires légitimes** et indispensables à cette refondation du service public. Le premier semestre 2016 sera crucial pour y parvenir.

## CALENDRIER

### ▪ 1ère phase :

- **5 janvier 2016** : lancement de la démarche par un séminaire élus / comité de direction
  - **Janvier-avril 2016** : identification dans chaque direction des projets pour refonder l'action publique municipale et surmonter l'urgence budgétaire
  - **Mai 2016** : séminaire de synthèse des élus / comité de direction
- Printemps: Forum des services publics grenoblois (temps fort qui regroupera les agents et valorisera les métiers, les carrières...)

### ▪ 2ème phase :

- **A partir de juin 2016** : mise en œuvre des premières mesures et instruction des projets de moyen et long terme, en lien avec la préparation budgétaire de 2017 et dans une perspective pluri-annuelle.